

# REGLEMENT D'ACCES ET D'UTILISATION DU CITY STADE DE SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

## DEFINITION DES ACTIVITES

Le city stade de Saint-Julien Beychevelle est exclusivement réservé à la pratique du football, du handball, du basket-ball et de la course à pied.

Sur demande auprès de la mairie, dans le cadre de leurs pratiques sportives, les associations, clubs agréés et les scolaires pourront également pratiquer le volley-ball et le mini tennis.

## CONDITIONS D'ACCES

Le city stade est accessible tous les jours y compris le week-end et ouvert en libre accès en dehors des créneaux réservés aux associations sportives locales et aux scolaires.

**Le city stade n'est pas surveillé physiquement.** Mais il est sous vidéo protection.

**Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.**

L'accès au City Stade et son utilisation sont formellement interdits aux enfants de moins de 3 ans.

**Les scolaires et les associations sportives communales sont prioritaires pour l'utilisation du city stade du mois de septembre au mois de juin inclus.**

**Les chaussures de sport sont obligatoires. Les chaussures à crampons sont interdites.**

## CONDITIONS D'ORDRE ET DE SECURITE

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- Respecter le matériel mis à disposition
- Éviter toute projection de cailloux sur le terrain
- Laisser les lieux propres

Il est interdit de :

- Évoluer sur la structure avec des chaussures qui ne sont pas adaptées (chaussures à crampons, chaussures à talon...)
- Escalader ou grimper sur les panneaux de basket, les buts ou les rambardes
- Se suspendre aux cercles de basket.
- Pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, de l'alcool, des médicaments ou de la nourriture
- Introduire tout animal (même tenu en laisse) ou tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteilles en verre...)
- Introduire tout type de véhicules à moteur ou à roues dans l'enceinte du city.

En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le city stade de Saint-Julien Beychevelle, les usagers ou toute autre personne qui constate ces dégradations seront tenus d'avertir la mairie au 05 56 59 08 11.

La mairie décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Des manifestations (épreuves sportives, tournois...) ne peuvent être organisées sur le city stade sans autorisation de la Mairie, qui se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires au maintien du bon ordre.

L'accès au city stade pourra être interdit sans préavis pour les motifs suivants : intempéries, verglas, travaux d'entretien, trouble à l'ordre public, manifestations organisées par la commune.

La commune de Saint-Julien Beychevelle se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation et d'entretien.